

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

**Communes de Bordeaux, Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon
Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la
déclaration d'utilité publique du projet de transport en commun « Ligne de bus
express Pellegrin, Thouars et Malartic »**

Le public est informé que par délibération n° 2023-396 en date du 29 septembre 2023, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur la mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet « Ligne de bus express Pellegrin, Thouars et Malartic ».

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

- à la Mairie de quartier Bordeaux Saint Augustin – Tauzin – Alphonse Dupeux : 18 place de l'Eglise Saint Augustin - 33000 Bordeaux
- à la Mairie de Gradignan : allée Gaston Rodrigues – 33170 Gradignan
- à la Mairie de Talence : rue du Professeur Arnoz – 33400 Talence
- à la Mairie de Villenave d'Ornon : 14 bis rue du Professeur Calmette – 33140 Villenave d'Ornon
- à la Direction Grands Projets Mobilités de Bordeaux Métropole : Immeuble Laure Gatet 1^{er} étage - 39-41 cours du Maréchal Juin - 33045 Bordeaux
- et sur le site internet de Bordeaux métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, **à compter du 21 novembre 2023**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le Président de Bordeaux Métropole.